

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-17-00366 Référence de la demande : n°2022-00366-041-001

Dénomination du projet : Suivis d'espèces. Départements: Aube (10), Marne (51). Association Nature du

Lieu des opérations : -Région(s) : Grand Est,

Bénéficiaire : Association Nature du Nogentais (ANN)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Il est sollicité un avis de dérogation à la manipulation d'espèces protégées dans le cadre d'inventaires naturalistes. Cette demande émane de l'association Nature du Nogentais, Maison des Eaux, Chemin de l'Île aux écluses, 10400 Nogent-sur-Seine, département de l'Aube (10).

La dérogation est sollicitée pour l'année 2022 sur les communes situées dans les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51) pour l'interdiction de capture/relâcher des spécimens des espèces suivantes :

Amphibiens :

- Crapaud commun, *Bufo bufo*
- Crapaud calamite, *Epidalea calamita* (*Bufo calamita*)
- Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*
- Grenouille rousse, *Rana temporaria*
- Grenouille agile, *Rana dalmatina*
- Grenouille commune, *Pelophylax kl. esculentus*
- Grenouille rieuse, *Pelophylax ridibundus*
- Triton crêté, *Triturus cristatus*
- Triton palmé, *Lissotriton helveticus*
- Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris*
- Triton alpestre, *Ichtyosaura alpestris*
- Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*
- Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*
- Rainette verte, *Hyla arborea*

Odonates :

- Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*
- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*
- Leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis*
- Gomphe serpent, *Ophiogomphus cecilia*
- Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Lépidoptères :

- Bacchante, Lopinga achine
- Azuré du serpolet, Phengaris arion (Maculinea arion)
- Azuré de la sanguisorbe, Phengaris teleius (Maculinea teleius)
- Cuivré des marais, Thersamolycaena dispar

Un rapport annuel de l'ensemble des captures réalisées sera transmis à la DREAL et l'ensemble des données seront versées à l'inventaire de l'INPN ou tout autre base de données publiques.

Le CNPN donne un avis favorable à la manipulation des espèces listées dans le CERFA à l'usage exclusif de Pierre Miguet, de Marie de Sainte Maresville et de Marion Sfiligoi dans le cadre des programmes suivants :

- Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) Triton crêté,
- Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM Grand Est),
- Mise à jour des inventaires ZNIEFF.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 9/05/2022

Signature :